

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE CLÉ  
POUR ACCÈS À LA RAMPE DE MISE À L'EAU POUR  
LES EMBARCATIONS DE PÊCHE  
(lieu-dit La Plage – Commune de COMPERTRIX)**

**REGLEMENT**

- UNIQUEMENT pour les **pêcheurs possédant une embarcation** et présentant un **permis de pêche en cours de validité** ;
- Une clé sera remise en échange d'une cotisation d'un montant de 10,00 € émis à l'ordre du **Trésor Public** ;
- La **clé identifiée** et répertoriée ne sera **ni copiée, ni reproduite** ;
- La clé ne pourra pas être prêtée à un tiers ;
- Le Maire de COMPERTRIX, ainsi que ses Adjoints et le responsable des services techniques, seront autorisés à contrôler tous les détenteurs de clé (présentation de la clé et de la carte de pêche et de la plaque d'immatriculation du véhicule) en accord avec la Fédération Départementale, le Président de la Raquette Châlonnaise et ses Gardes Particuliers qui auront aussi pouvoir de contrôle ;
- **La barrière** pour laquelle est destinée cette clé, **devra être refermée aussitôt** après avoir effectué son franchissement. La même manœuvre devra être pratiquée en quittant les lieux ;
- A la suite de la mise à l'eau de l'embarcation, l'usager devra enlever son véhicule et le porte-barque et les stationner sur la bande engazonnée de part et d'autre du chemin gravillonné en parallèle à la voie SNCF ;
- Tout usager ne respectant pas ce règlement pourra être sanctionné par une interdiction d'accès par M. le Maire et les Forces de l'ordre ;
- Cette autorisation est valable jusqu'à la mise en place du prochain règlement municipal.

M. LEFORT Pascal

Maire de COMPERTRIX

Date : |\_\_| |\_\_| |\_\_|

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_| |\_\_|

Adresse mail : \_\_\_\_\_

N° de carte de Pêche : \_\_\_\_\_

Type de véhicule tracteur : \_\_\_\_\_

Immatriculation du véhicule tracteur : \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »